



**PRÉFET  
DU GARD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**Commune de Saint-Julien les Rosiers**

**Projet : Aménagements urbains en zone commerciale et lotissements et aménagements routiers sur la RD 904 sur la commune de Saint-Julien les Rosiers**

Une enquête publique d'une durée de 31 jours consécutifs est ouverte et organisée par arrêté préfectoral N° 30-2026-03-12-00004 du 12/03/2026 sur le territoire de la commune de Saint-Julien les Rosiers du **mardi 07/04/2026 - 9h (ouverture) au jeudi 07/05/2026 - 17h (clôture)**.

Cette enquête porte sur :

- la demande d'autorisation environnementale requise au titre des articles L181-10 et R181-35 à 38 du code de l'environnement et portant sur l'autorisation loi sur l'eau et l'absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000,

Au terme de l'enquête publique, pourront être adoptées par le préfet du Gard :

1) une décision d'autorisation environnementale ou de refus au titre du code de l'environnement, pour le projet d'aménagements urbains en zone commerciale et lotissements et aménagements routiers sur la RD 904 sur la commune de Saint-Julien les Rosiers

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Nîmes est M. Bernard DALVERNY, M. Jean-Louis BLANC est désigné membre suppléant.

La fourniture de renseignements et de dossiers (*aux frais des demandeurs*) peut être demandée à :

M. Stéphan Lopez, Directeur Général des Services - 376 Avenue des Mimosas - 34340 Saint-Julien les Rosiers  
Courriel : [dgs@saintjulienlesrosiers.fr](mailto:dgs@saintjulienlesrosiers.fr)

Le dossier complet d'enquête publique, comportant les pièces :

- au titre de la demande d'autorisation environnementale : le dossier de demande d'autorisation environnementale portant sur l'autorisation loi sur l'eau et l'absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000,

ainsi que le registre d'enquête sont déposés en mairie de Saint-Julien les Rosiers afin d'être tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête.

Toutes les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier :

– M. Stéphan Lopez - 376 Avenue des Mimosas - 34340 Saint-Julien les Rosiers tel : 04 66 86 00 59

aux jours et heures d'ouverture de la mairie : lundi au vendredi : 8h30-12h/13h30-17h

– Adresse web : <https://www.registre-dematerialise.fr/7148/>

– Courriel : [enquete-publique-7148@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-7148@registre-dematerialise.fr)

– sur le site des services de l'État dans le Gard : <https://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

Un accès informatique est mis à la disposition du public, gratuitement pendant les heures d'ouverture de la mairie de Saint-Julien les Rosiers au moyen d'un poste informatique sur lequel le public peut consulter le dossier d'enquête.

Durant toute la durée de l'enquête, le public peut présenter ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet sur le lieu des permanences ainsi que par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de Saint-Julien les Rosiers, désignée siège de l'enquête et sur l'adresse : [enquete-publique-7148@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-7148@registre-dematerialise.fr)

Les observations et propositions électroniques sont accessibles au public sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/7148/> pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur reçoit en personne, les observations du public aux permanences fixées aux dates, heures et lieux suivants :

| Date des permanences | Heures des permanences | Lieu des permanences               |
|----------------------|------------------------|------------------------------------|
| <b>07/04/26</b>      | <b>9h-12h</b>          | mairie de Saint-Julien les Rosiers |
| <b>22/04/26</b>      | <b>14h-17h</b>         |                                    |
| <b>07/05/26</b>      | <b>14h-17h</b>         |                                    |

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public en mairie de Saint-Julien les Rosiers, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard, 89, rue Weber à Nîmes ainsi que sur le site internet : [www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr) pendant une durée de un an après la clôture de l'enquête.